Accusé de réception en préfecture 077-217703792-20240209-DEL-2024-04-DE Date de télétransmission : 15/02/2024 Date de réception préfecture : 15/02/2024

### VILLE DE PROVINS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 9 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 9 février à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme OCANA, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme CANAPI
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	
Secrétaire de séance :	Mme HOTIN-LETANG

Nombre de Conseillers en exercice :	33.
Nombre de Conseillers en exercise.	29.
Nombre de Conseillers présents :	3.
Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	1.
Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	
Date de la convocation : 01.02.2024	

---0000000---

N° 2024.04

JEUX OLYMPIQUES / PARIS 2024 Demande de subvention auprès de la Région lle de France

### Le Maire expose au Conseil :

- La Ville de Provins a été retenue pour le passage de la Flamme Olympique le 20 juillet 2024.
- La Région Ile de France, dans le cadre d'un appel à projet intitulé « soutien aux actions visant à célébrer les Jeux Olympiques et Para-Olympiques 2024 » propose une aide financière de 10.000 € par action aux collectivités qui souhaite y répondre.
- Dans ce cadre, la Ville met en place un village d'activité en Ville haute :
  - Célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024,
  - Accès libre et gratuit,
  - > Programme festif construit autour du sport (initiations sportives, démonstrations, projet partagé sport-culture, sport digital...),
  - Mobilisation de clubs et associations sportifs locaux.
- Le coût de cette manifestation est estimé à 100 000 € et comprend les postes suivants, à savoir:
  - Le personnel,
  - Les prestataires animations,
  - Les repas bénévoles associations sportives et culturelles,
  - Les dispositifs premiers secours,
  - La communication,
  - Les agents de sécurité,
  - La location de matériel.

## Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (32 voix "pour"):

- De solliciter l'aide financière de 10 000 € par action auprès de la Région lle de France au titre des Jeux Olympiques de Paris 2024.
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, Pour expédition conforme,

Le Maire,

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux

Acte déclaré exécutoire après affichage le 12 02 2024 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 15 02 2024